

## Le Département aux côtés des associations sportives

**L'Assemblée départementale réunie ce jour en commission permanente a décidé d'accorder plus de 1,4 million d'euros d'aides aux acteurs du monde sportif. L'objectif est de permettre le fonctionnement des associations et des comités départementaux et favoriser l'accès au haut niveau des sportifs yvelinois.**

### **717 000€ d'aides annuelles de fonctionnement versées aux 545 associations sportives**

Ces subventions de fonctionnement sont attribuées aux associations agréées Jeunesse et Sport par la DDCS (Direction départementale de la cohésion sociale). Calculées à partir d'un système de valeur de point selon le nombre de licenciés, avec un soutien renforcé en direction des disciplines olympiques et des fédérations handisport et sport adapté.

Pour la première fois cette année, les associations ont été amenées à effectuer leur demande de subvention sous forme dématérialisée au travers d'un portail dédié.

### **530 000€ d'aides annuelles de fonctionnement aux 47 Comités départementaux de sport fédéral**

#### **89 800€ pour 3 Comités départementaux de sport scolaire**

Les comités départementaux remplissent un rôle de coordonnateur départemental pour chacune des disciplines sportives. Ils accompagnent, soutiennent et veillent à l'application de la réglementation fédérale auprès des clubs affiliés. Ils favorisent également le développement des sports et la diversification de l'offre sportive aux Yvelinois. Des contrats d'objectifs sont définis annuellement entre le Département et les Comités à partir des axes suivants :

- Soutien à la formation des jeunes et des cadres ;
- Organisation des compétitions et sélections départementales des jeunes sportifs ;
- Aide à l'achat de matériel.

### **19 000€ d'aides pour l'accès au sport de haut niveau pour 8 associations.**

#### **47 700€ attribuées à 92 athlètes au titre du DAISY (Dispositif d'Aide Individuelle aux Sportifs de Haut-Niveau des Yvelines)**

Le Département s'est engagé dans une politique de soutien pour permettre aux sportifs yvelinois d'accéder au plus haut niveau national. Soit les subventions sont versées directement aux clubs en fonction des classements obtenus par leurs équipes et leurs sportifs, soit les aides sont versées directement aux athlètes en fonction des performances réalisées l'année précédente.

Le département des Yvelines est le premier département francilien en nombre de licenciés (plus de 380 000) et d'équipements sportifs (plus de 4 200). Le mouvement sportif dans le département compte également plus de 2600 clubs et sections de clubs représentant 78 fédérations sportives (61 comités départementaux, dont 18 comités de sport nature). Les Yvelines bénéficient également d'une bonne implantation des différentes disciplines, avec notamment une forte représentation du tennis, du football, du golf et de l'équitation.

CONTACT PRESSE : Alexia Borrás - 01 39 07 70 77 – 06 65 72 86 35 - aborras@yvelines.fr

